



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-139258>

Département(s) de publication : **75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78**

Annonce n° **24-139258**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Mise en place du vote électronique pour les scrutins des élections universitaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Description : Mise en place du vote électronique pour les scrutins des élections universitaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Identifiant de la procédure : ec86c25f-49ef-4bd3-9e31-673d95e6c123

Avis précédent : f0371501-8327-4f6d-b6a1-d28059e14d15-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 48219300 Logiciels d'administration

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre a été notifié le 04/12/2024.

Montants de l'accord-cadre: L'accord-cadre est conclu dans les limites financières

suivantes : Période 1 : du 04/12/2024 au 31 décembre 2025. Montant minimum : 10 000

Euros HT Montant maximum : 140 000 Euros HT. Périodes suivantes : du 1er janvier au 31

décembre de la période. Montant minimum annuel : 10 000 Euros HT Montant maximum

annuel : 140 000 Euros HT. Il sera exécuté au fur et à mesure de la survenance des

besoins par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.

2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale s'étendant de sa date de notification (le 04/12/2024) jusqu'au 31 décembre 2025. Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. La reconduction est tacite. Pour ne pas reconduire le marché lors de la première période, l'Université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant le 31 décembre de chaque période. En cas de non-reconduction, le Titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Les prestations débuteront au 1er janvier 2025 pour la première période. Les prestations objet du présent accord-cadre ne sont pas décomposées par lot. L'allotissement serait de nature à rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations et à compromettre la régularité et la légitimité des élections organisées par l'Université. Conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur procède à l'examen des candidatures et à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sur la base des renseignements et documents constitutifs du dossier de candidature mentionnés à l'article 6.1 du Règlement de la Consultation. Conformément aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, l'Université exclura de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. Le règlement des dépenses se fera après service fait, par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R. 2192-10 du Code de la commande publique du 1er avril 2019. Sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du code de la commande publique. Conformément à l'article R. 2191-16 du code de la commande publique, une avance pourra être accordée pour chaque bon de commande dont le montant est supérieur à 50 000 Euros HT. Le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant TTC du bon de commande, ce taux est porté à 30% si le bon de commande est à destination d'une PME. Conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur procède à l'examen des candidatures et à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sur la base des renseignements et documents constitutifs du dossier de candidature mentionnés à l'article 6.1 du présent Règlement de la Consultation. Les candidatures dont les garanties et capacités financières, professionnelles et techniques, en rapport avec l'objet et la complexité du besoin, sont manifestement insuffisantes pour exécuter les prestations de l'accord-cadre, seront éliminées. Conformément aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, l'Université exclura de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. En application des articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes : Une lettre de candidature et le cas échéant d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou équivalent) comprenant les informations suivantes : Identification du pouvoir adjudicateur, du candidat et du groupement le cas échéant ; Objet du marché et de la candidature ; Attestations sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du

Code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; Personnes ayant le pouvoir d'engager la société. Le document relatif aux pouvoirs de la personne signataire. Si le signataire des pièces est habilité de droit à engager la société, il peut fournir un extrait K bis ou équivalent. Si le signataire agit en vertu d'une délégation de pouvoir, il devra fournir une attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit à engager la société et tout document attestant que la personne qui délègue est elle-même habilitée à engager la société. La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2* ou équivalent) précisant les informations suivantes : Identification du pouvoir adjudicateur et du candidat ou membre du groupement ; Objet du marché ; Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou équivalent (dans l'affirmative, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet). Les renseignements demandés au titre de l'article R. 2142-1 à R. 2142-14 du Code de la commande publique (les candidats peuvent utiliser l'imprimé DC2) : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (dans le formulaire DC2 le cas échéant) ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Une liste des principales références de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé, appuyée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Mise en place du vote électronique pour les scrutins des élections universitaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Description : Mise en place du vote électronique pour les scrutins des élections universitaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Identifiant interne : 24M28

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 48219300 Logiciels d'administration

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Le critère A de la valeur technique de l'offre, notée sur 60 points sera jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat et décomposée selon les quatre sous-critères suivants : o Sous-critère A1 : Qualité de l'organisation, méthode de travail et accompagnement et qualification de l'équipe d'accompagnement notés sur 30 points: Qualité du pilotage de projet ; Expérience et qualification des équipes dédiées ; Capacité de proposition d'organisation (calendrier, rétroplanning) ; Qualité de l'accompagnement durant les phases de scellement et descellement des urnes et de formation des membres du bureau de vote ; Qualité de l'accompagnement téléphonique des électeurs ; Qualité de l'accompagnement lors du paramétrage des listes électorales, des listes de candidatures et autres données électorales. o Sous-critère A2 : Sécurité des données notée sur 10 points: Fiabilité, garantie par des expertises et certifications, du processus d'audit et de sécurité Certification de la sécurité des données Qualité du chiffrement des messages électroniques o Sous-critère A3 : Infrastructures et serveurs notés sur 10 points: Robustesse des infrastructures Redondance des données (datacenters multiples et de secours) Certifications des infrastructures. o Sous-critère A4 : Compliance en matière de protection de données (RGPD et CNIL) notée sur 10 points: Connaissance de la réglementation par les équipes dédiées Procédures en adéquation avec la réglementation (RGPD, CNIL et réglementation spécifique aux élections universitaires).

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère B du prix de l'offre, noté sur 40 points sur analyse sur la base du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Le Délai Quantitatif Estimatif (DQE) représente une estimation des prestations pour la durée totale du marché dont le montant total sert à l'analyse des offres financières. La formule de calcul de la note s'écrit : $Note = (\text{Montant total du DQE le moins élevé} * / \text{Montant total du DQE analysé}) \times 40$. (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Le délai de recours est de 31 jours à partir de la publication de l'avis d'attribution pour les procédures formalisées

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 672,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 672,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : KERCIA SOLUTIONS

Offre :

Identifiant de l'offre : Kercia solutions - Offre

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 24M28

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/10/2024

Date de conclusion du marché : 29/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Numéro d'enregistrement : 19751717000019

Ville : Paris

Code postal : 75231

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Albert ELMERICH

Adresse électronique : marches@univ-paris1.fr

Téléphone : +33 189684330

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : KERCIA SOLUTIONS

Numéro d'enregistrement : 49797475800052

Ville : MEYLAN

Code postal : 38240

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : contact@kercia.com

Téléphone : 04 56 40 06 70

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : dad2dec5-700e-4592-8f9b-174ae5e61ac8 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 11/12/2024 à 16:45

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/12/2024